

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES FOLMARD DURANT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 11 décembre 2017 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux d'assainissement,

- **La circulation sera interdite rue des Folmard, entre la rue de la Madeleine et le Pont La Fayette, dans le sens rue de la Madeleine / Pont La Fayette.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 décembre 2017

Le Maire,



David VALENCE